



# Travaux d'aménagements extérieurs

- **Jocelyne LAVISSE**, Cheffe de projet patrimoine – Immobilière 3F





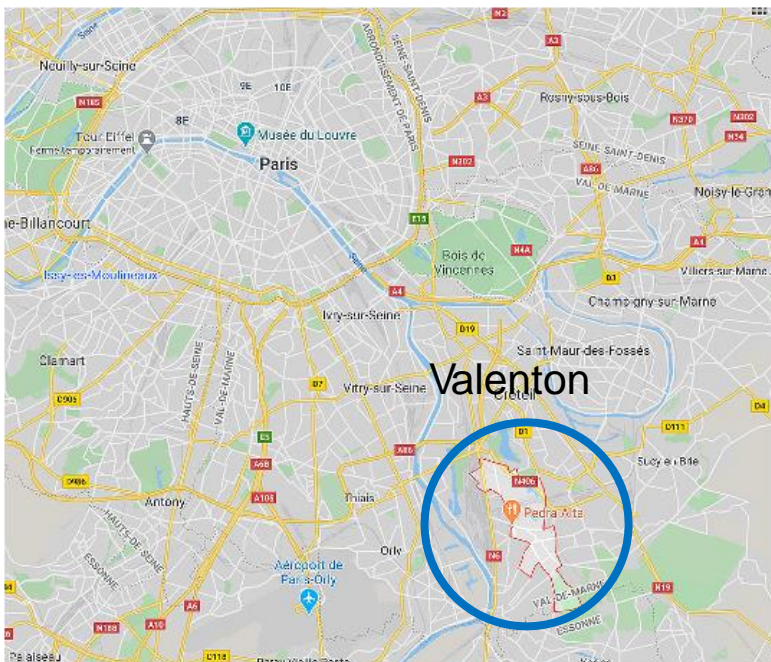
## Valenton – Résidence du Petit Étang – gestion des eaux pluviales

Gorka Piqueras Architecte **AGPAA**

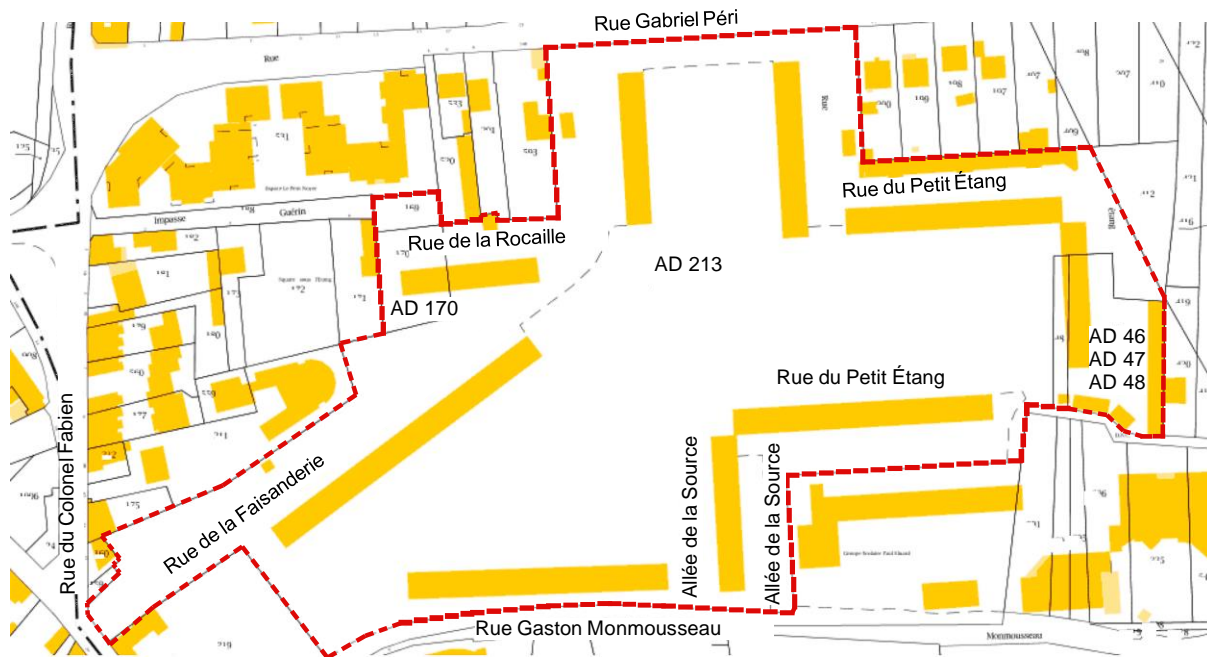


Philippe Hilaire paysagiste

# Localisation



Localisation



Cadastre – résidence du Petit Étang

## Valenton – Résidence du Petit Étang – gestion des eaux pluviales

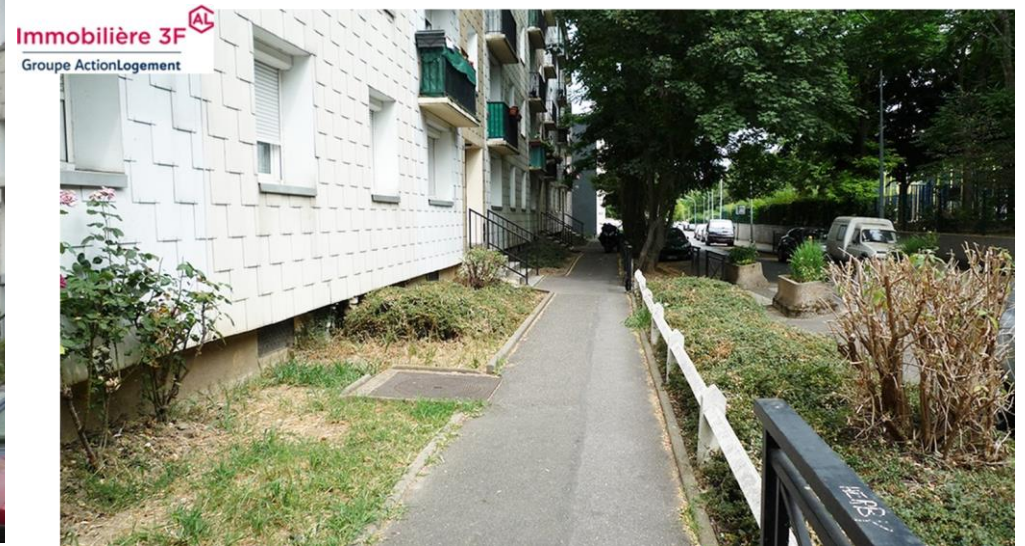
Gorka Piqueras Architecte **AGPAA**

Philippe Hilaire paysagiste

# Etat existant



## Parc central



## Valenton – Résidence du Petit Étang – Avant travaux



Sur la base des essais d'infiltration réalisés, les terrains possèdent une perméabilité comprise globalement entre  $1.10^{-7}$  m/s et  $2.10^{-5}$  m/s. Par ailleurs, la perméabilité des terrains superficiels semble très importante au droit de ST2, ST4 et ST12, et probablement le fait de zones remblayées par des matériaux hétérogènes.

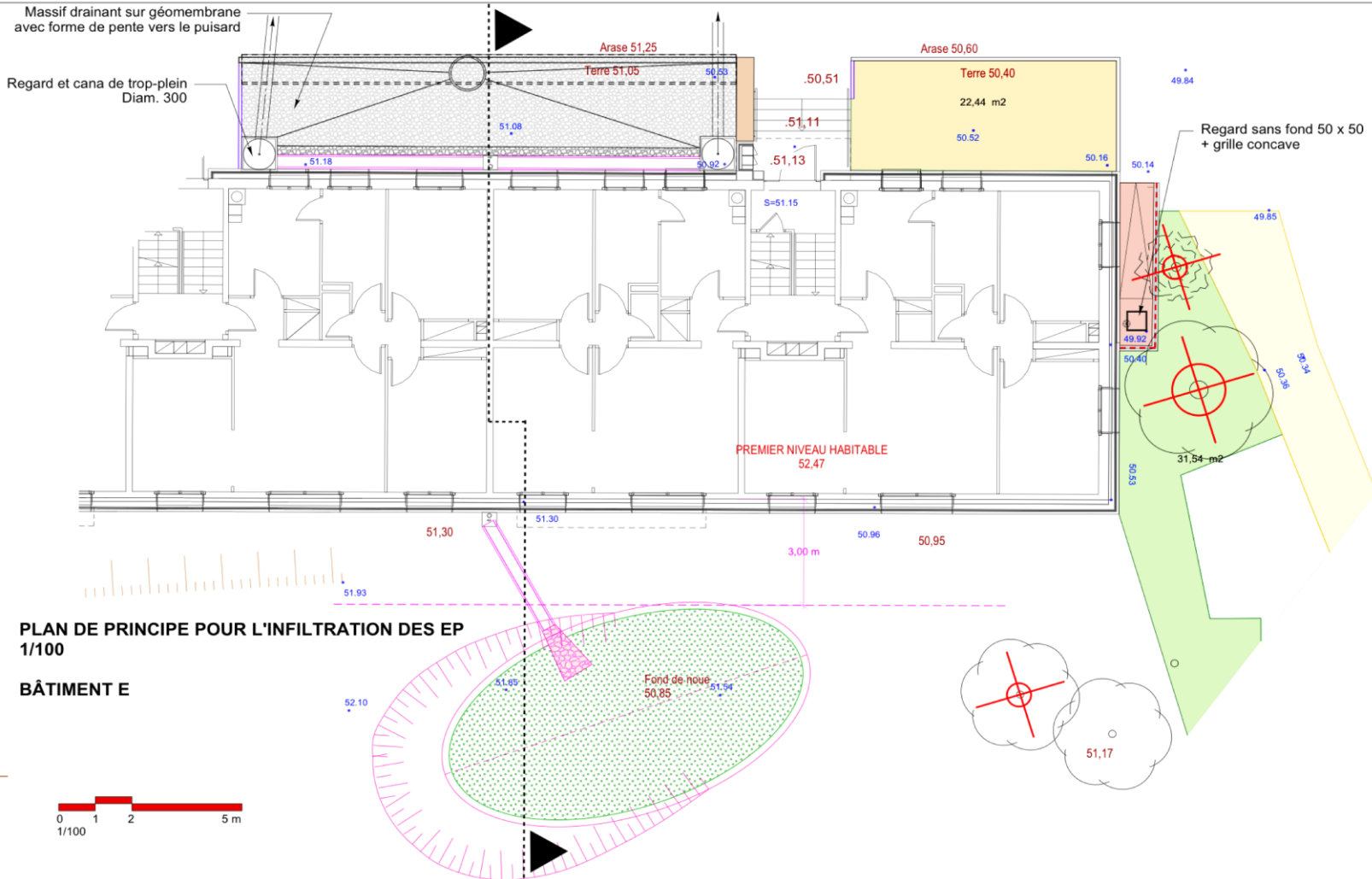
*Ainsi, les essais montrent des valeurs de perméabilités globalement moyennes à faible, moyennement compatibles avec un dispositif d'infiltration des eaux pluviales.*

*Ainsi, des systèmes d'infiltration des eaux pluviales pourront être prévus dans les zones les plus favorables, comme par exemple des noues, en utilisant une végétation adaptée au sol et à son hydromorphie.*

*La réglementation indique que tout projet soumis à la « Loi sur l'Eau » doit respecter le principe de zéro-rejet pour les petites pluies, à minima. Ces eaux doivent être infiltrées, évapotranspirées, utilisées, etc. sur l'emprise même du projet.*

*Il est donc nécessaire de mettre en place des solutions alternatives afin de limiter le coefficient d'imperméabilisation générale du projet (bassins d'infiltration, toitures végétalisées, noues végétalisées, pavé drainant etc...).*

# Gestion des eaux de pluie : noues



Infiltration dans des noues plantées (arrière des bâtiments)

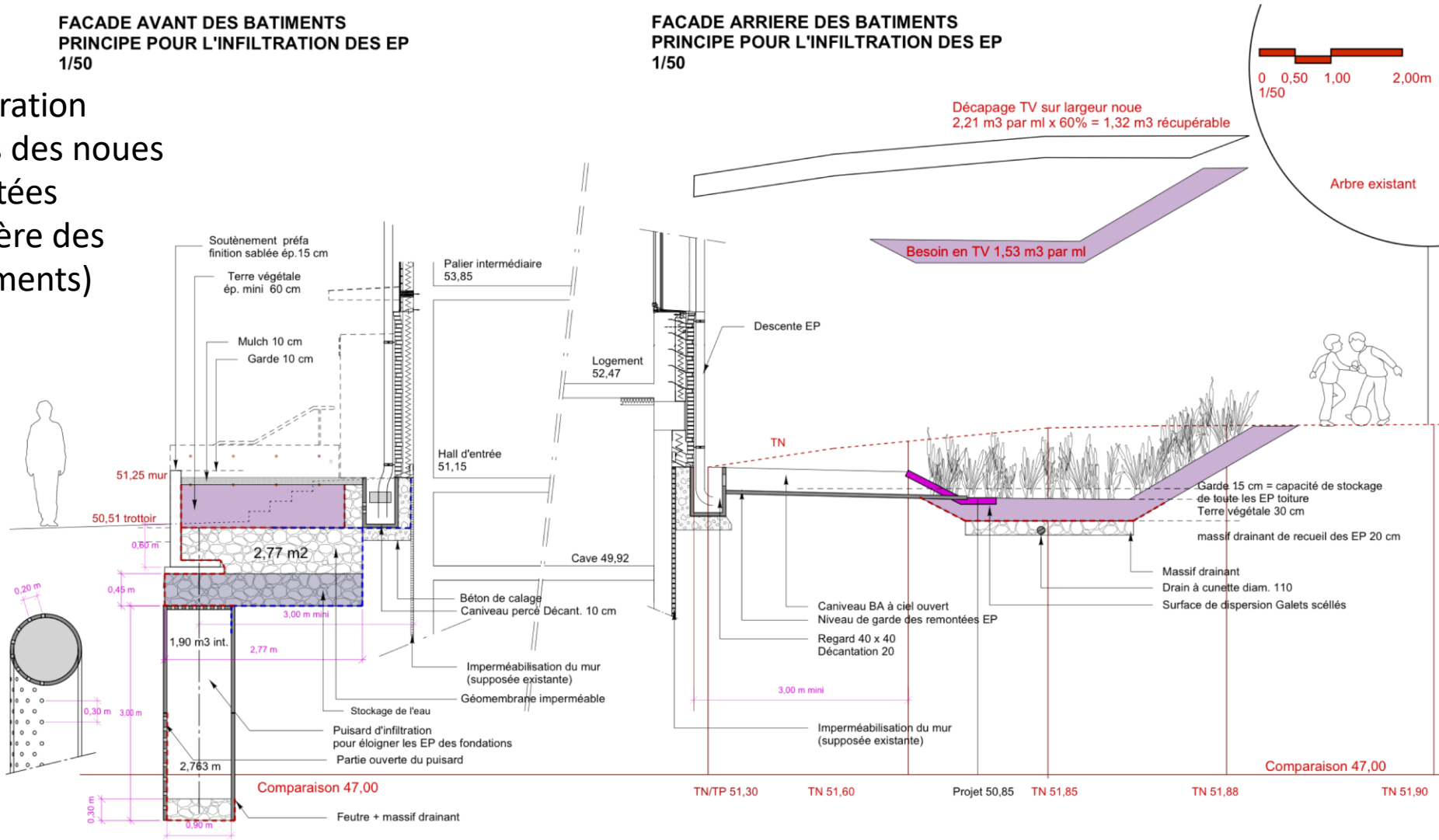
Valenton – Résidence du Petit Étang – gestion des eaux pluviales

# Gestion des eaux de pluie : noues

FAÇADE AVANT DES BATIMENTS  
PRINCIPE POUR L'INFILTRATION DES EP  
1/50

FAÇADE ARRIERE DES BATIMENTS  
PRINCIPE POUR L'INFILTRATION DES EP  
1/50

Infiltration  
dans des noues  
plantées  
(arrière des  
bâtiments)



Valenton – Résidence du Petit Étang – gestion des eaux pluviales



Infiltration  
dans des  
noues  
plantées  
(arrière  
des  
bâtiments)

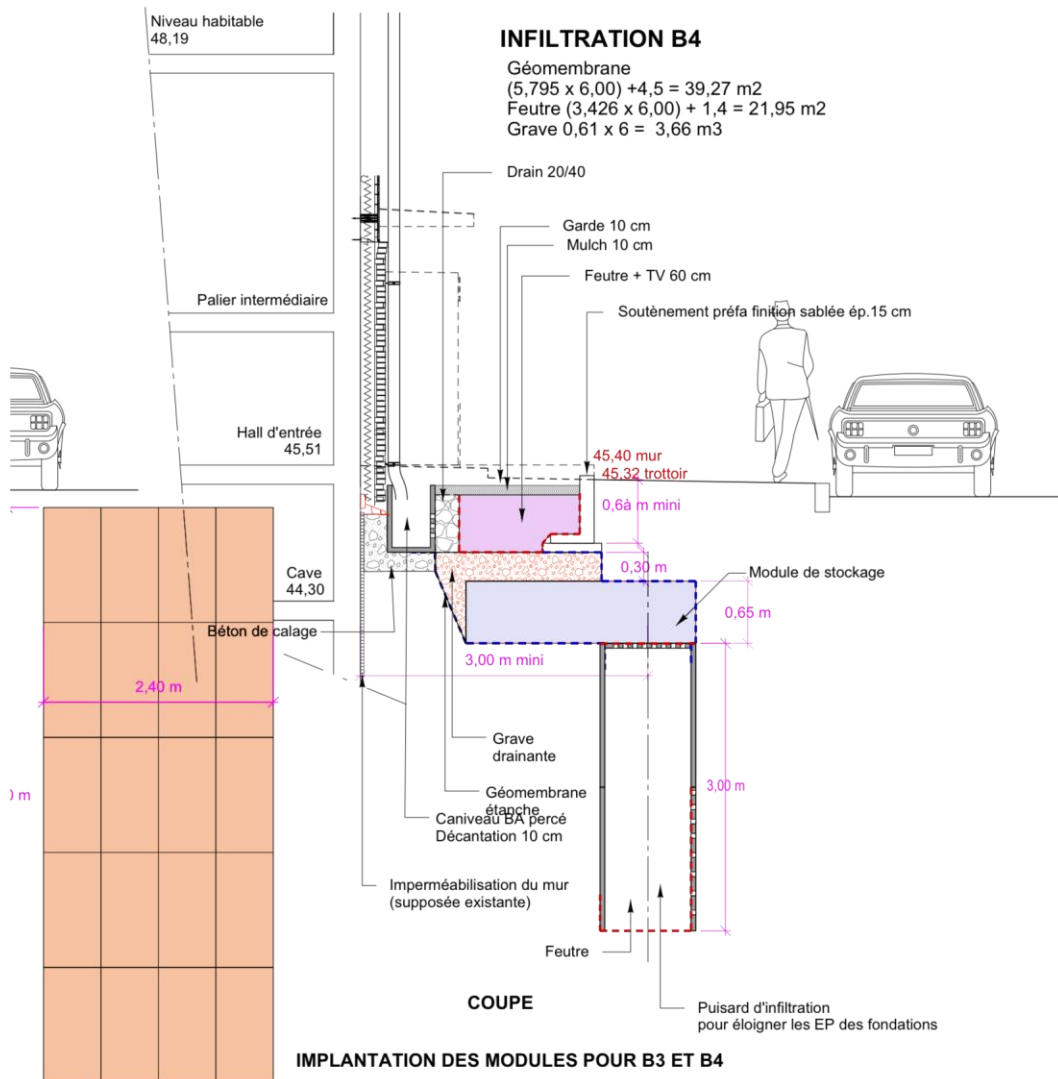
Valenton – Résidence du Petit Étang – gestion des eaux pluviales

# Gestion des eaux de pluie : caniveau ouvert / bassin enterré / puisard

EP

**FACADE AVANT DES BATIMENTS**  
**PRINCIPE POUR L'INFILTRATION DES EP**  
1/50

**Immobilière 3F**  
Groupe ActionLogement



Face avant des bâtiments

- Collecte dans un caniveau ouvert
- Stockage temporaire dans un bassin enterré
- Infiltration dans un puisard

Valenton – Résidence du Petit Étang – gestion des eaux pluviales

# Gestion des eaux de pluie : caniveau ouvert / bassin enterré / puisard

Stockage temporaire dans un bassin enterré

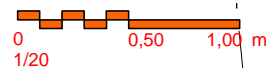


Collecte dans un caniveau ouvert

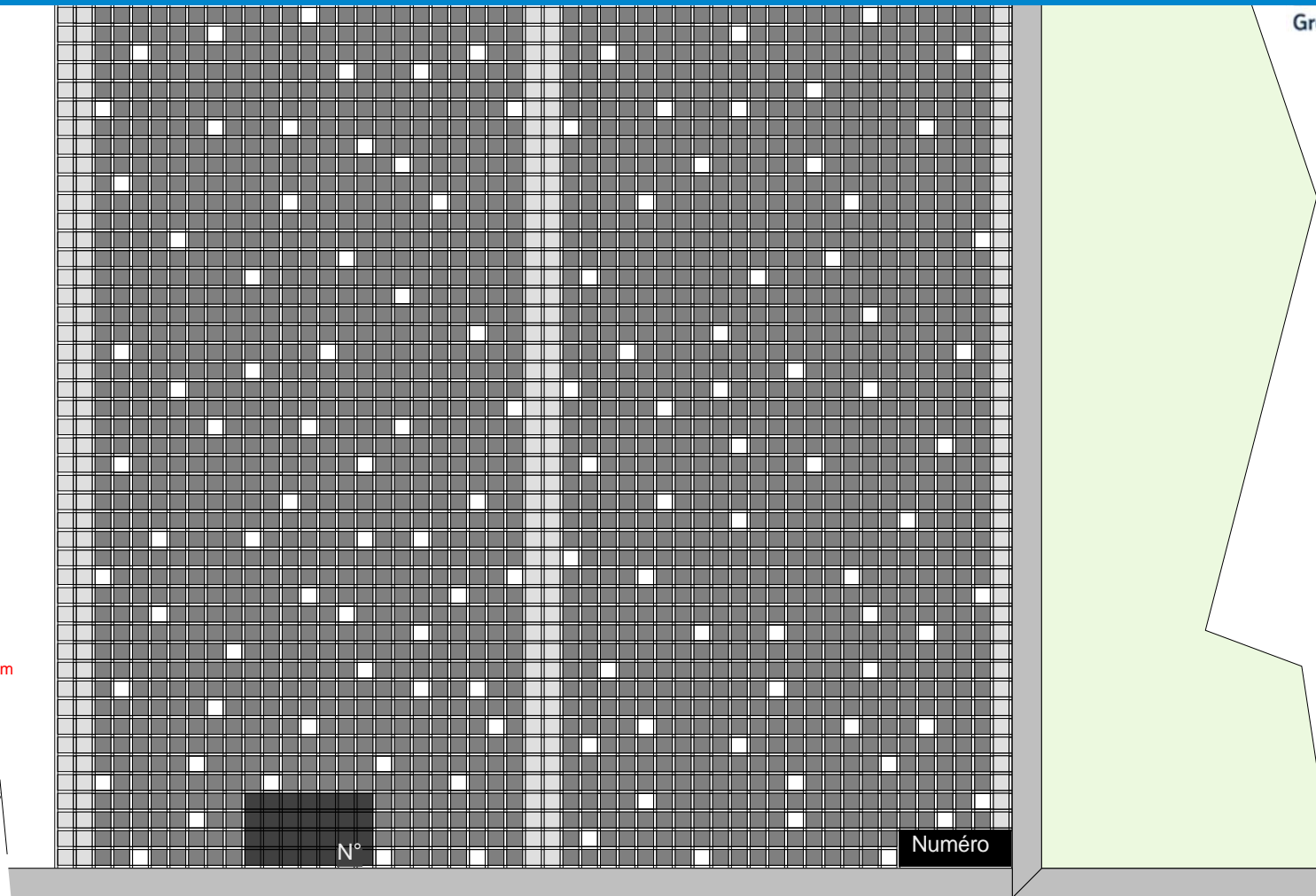
Valenton – Résidence du Petit Étang – gestion des eaux pluviales

# Gestion des eaux de pluie : revêtement perméable O2D

Groupe ActionLogement



Surface parking pavés noirs  
Marquage 2 lignes de pavés gris  
60 pavés blancs par place  
répartition aléatoire



Valenton – Résidence du Petit Étang – gestion des eaux pluviales

Gorka Piquéras architecte

AGPAA



Philippe Hilaire paysagiste



Dans le cadre de la rénovation de la gestion des eaux pluviales de la résidence du Petit Etang à Valenton (94), IMMOBILIERE 3F a créé des ouvrages destinés à gérer les pluies courantes à ciel ouvert d'une surface de 18 401m<sup>2</sup>.

Focus sur les ouvrages créés et co-financés par l'AESN:

- Massifs plantés: 2 373m<sup>2</sup>
- Noues plantées: 940m<sup>2</sup>
- Recueil des eaux sur 655m<sup>2</sup> de toiture via des cuves en béton permettant la réutilisation des eaux pluviales pour l'arrosage ou le nettoyage des voiries.
- Création de 1 415m<sup>2</sup> de stationnement poreux

Travaux concernés: 640 803€

Aide: "Réduction à la source des écoulements des eaux de pluie": 465 139€

